

La culture de l'apprentissage pour attirer et conserver ses collaborateurs !

Formation issue du programme L'Intelligence durable – 1 jours (7 h)



Contexte

Nous le savons tous, du point de vue du monde du travail, la génération actuelle est complètement différente de celle d'il y a 20 ans, et pour cause, l'envahissement du numérique et des nouvelles technologies.

Les jeunes actifs d'aujourd'hui développent rapidement des compétences que n'avaient pas autrefois les plus anciens à leur début, comme par exemple, l'analyse ou encore la capacité à innover. Et bien évidemment, les entreprises ont besoin de ces compétences.

Objectifs :

- ❖ Savoir attirer, convertir et fidéliser ces nouvelles générations
- ❖ Adapter son management selon les profils de l'entreprise
- ❖ Savoir retrouver le bon sens au service de l'apprentissage
- ❖ Savoir recruter pour bien s'entourer

Programme :

1. Les nouvelles générations :

- Quel regard avons-nous des jeunes ?
- Transmission des savoirs et éducation
- Comment définir les nouvelles générations
- Leur rapport au travail

2. Comment les conquérir et les garder ?

- Activer le levier du marketing interne
- Savoir les mettre dans l'effort pour les faire progresser
- Être en mesure de manager une équipe multigénérationnelle

3. La culture de l'apprentissage

- Comprendre les nouvelles générations
- Savoir définir ce qu'est l'apprentissage
- Connaître quels sont les obstacles et les conditions pour avancer
- Identifier les axes de progression
- Être initié aux outils de l'amélioration continue

4. Savoir bien s'entourer

- Savoir cerner la notion de discrimination
- Connaître les pièges du recrutement
- Être initié au principe de Peter

Modalités d'animation :

Alternance d'exposés théoriques, de travaux de recherche intersessions, de partage d'expériences avec une très large place donnée aux ateliers de recherche et de simulation.

Public concerné :

Dirigeants, responsables de service, décisionnaires, managers de proximité.

Lieu de la formation :

A définir

Tarifs : Nous consulter

Pour les particuliers les prestations de formation continue sont exonérées de TVA en vertu de l'art. 261-4-4°a du CGI